PRÉFET DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE GRAND LYON

vaulx-velin
MÉTROPOLE DE LYON

à Vaulx-en-Velin, le 13 octobre 2026

Objet : Lettre de cadrage – Orientations en matière de politique de la ville pour la programmation 2027 sur la commune de Vaulx-en-Velin

Annexes :
1. Notice d'aide à la saisie des demandes de subvention sur Dauphin
2. Appel à projets Programmation sociale politique de la Ville 2027 et modalités de fonctionnement

Mesdames et Messieurs les porteurs de projet,

La présente lettre de cadrage s'inscrit dans le caractère partenarial de la politique de la ville et plus particulièrement du contrat de ville métropolitain et sa déclinaison dans la Convention Locale d'Application Vaudaise 2024-2030. Elle fixe les grandes orientations financières de l'exercice budgétaire 2027 sur le programme 147 de l'État et sur les crédits des collectivités partenaires et précise la nouvelle procédure de co-instruction partagée des demandes sur la plateforme Dauphin.
Après les deux années 2025 et 2026 de mise en œuvre des contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », 2027 constitue une année charnière qui sera l'occasion d'un bilan à mi-parcours permettant d'apprécier la mise en œuvre du contrat de ville, et, le cas échéant, l'activation de la clause de revoyure afin d'ajuster les priorités et modalités d'intervention. Dans ce cadre, les porteurs de projets doivent porter une attention particulière à disposer d'indicateurs concrets et fiables permettant de mesurer leurs actions et leurs effets au bénéfice des habitants des QPV.

Pour mémoire, en 2026, 58 actions ont été soutenues conjointement au profit des habitants des QPV de Vaulx-en-Velin, grâce à l'implication des différents partenaires que sont l'État via l'ANCT, la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin via la mobilisation de son droit commun. Ces moyens conjoints témoignent d'une mobilisation forte et partagée, qui sera poursuivie en 2027 pour répondre toujours mieux aux besoins des habitants des quartiers.

1. Une nouvelle procédure de dépôt des demandes de subventions, basée sur une co-instruction partagée

Dans un souci de simplification des procédures de dépôts de dossiers pour les porteurs de projet et de renforcement du partenariat entre co-financeurs de la politique de la ville, la plupart des équipes projet du Rhône, en lien avec la Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités (DDETS) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), s'engagent cette année dans un processus de co-instruction partagée des demandes de subventions de la politique de la ville sur la plateforme Dauphin. Cette nouvelle procédure n'a pas vocation à modifier les organisations locales déjà établies sur les territoires. L'utilisation désormais partagée de Dauphin vise à faciliter le dépôt des dossiers pour les porteurs et le partage d'informations sur les dossiers déposés.
Ce changement sera opérant, dans un premier temps, pour les actions s'inscrivant dans la programmation sociale 2027 financée par l'ANCT sur les enveloppes dédiées à la politique de la ville exclusivement. Toutes les demandes de subvention pour la programmation 2027 devront être déposées sur la plateforme Dauphin avant le 15 décembre 2026. Toute demande transmise après ce délai sera susceptible d'être considérée comme irrecevable.
Pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche, vous trouverez, en annexe 1, la notice d'aide à la saisie des dossiers sur Dauphin. Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de ces consignes dès cette prochaine programmation.

2. Les priorités transversales et thématiques

Pour l'année 2027, les projets et actions proposés devront s'appuyer sur les priorités définies dans la CLA de Vaulx-en-Velin, déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain.

Sept grands enjeux sont identifiés et devront guider l'action au quotidien à l'échelle des QPV vaudais : la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, l'éducation, l'emploi et l'insertion, la cohésion sociale, le bien vivre dans son quartier et la participation des habitants qui sont au cœur des enjeux 2024-2030.

Les axes que souhaitent soutenir tout particulièrement la Ville, la Métropole et l'État cette année sont les suivants (détail en annexe 2) :

- La jeunesse, l'éducation et la parentalité
- L'emploi, le développement économique et le soutien à l'entrepreneuriat
- La transition écologique, la lutte contre le dépôt des déchets et les encombrants
- Priorités transversales : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, inclusion et handicap et la participation citoyenne.

Les projets peuvent, en fonction de leur nature et de leurs objectifs, intégrer les périodes de vacances scolaires dans leur calendrier de mise en œuvre.
Concernant les actions de l'été et suite à l'évolution du fonctionnement de l'appel à projets Quartier d'été Etat, désormais fusionné avec la programmation sociale, nous invitons les porteurs de projets qui le souhaitent à identifier dès à présent les actions souhaitées pour l'été 2027. Les modalités plus précises concernant le fonctionnement des fonds de l'été vous seront communiquées ultérieurement via l'équipe du GPV.

D'une façon générale, les actions reposant sur le principe de « l'aller-vers » seront encouragées, tout en veillant cependant à favoriser parallèlement des actions incitant les habitants à sortir de leur quartier pour encourager la mixité des publics ou les actions permettant d'accroître la porosité entre quartiers proches. Les actions innovantes et les expérimentations sont les bienvenues.
Enfin, les structures soutenues devront strictement respecter les termes et les objectifs du contrat d'engagement républicain qu'elles sont amenées à signer. Tout manquement compromettra le soutien de l'action en cours ou des futures actions.
Elles devront également veiller à suivre précisément le nombre de personnes issues de QPV qui bénéficient de leurs actions et à contribuer au renseignement des indicateurs définis dans la convention locale d'application vaudaise et dans le baromètre du contrat de ville métropolitain, dans la perspective du bilan à mi-parcours.

La politique de la ville mobilise des crédits et dispositifs spécifiques, qui viennent en complément des financements de droit commun. Pour la commune de Vaulx-en-Velin, cela concerne les dispositifs mentionnés en annexe 2 et selon les modalités citées.

3. Communication

Dans un contexte où l'action publique est parfois perçue comme lointaine ou en retrait des QPV, il est essentiel que les porteurs de projet affichent le soutien des partenaires aux différentes actions qui se déploient en proximité des habitants, dans leur communication Internet ou papier, qu'elle soit institutionnelle ou a fortiori destinée au grand public. Sauf indication contraire, le logo à utiliser pour l'État est celui du Préfet de département, facilement identifiable par les habitants. En outre, lors des actions ou réunions publiques, les supports de communication fournis par l'État et les collectivités devront être utilisés.

La Politique de la Ville repose sur une mobilisation collective. Nous comptons sur votre engagement pour proposer des projets innovants, structurants et porteurs de résultats tangibles pour les habitants de nos quartiers.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Préfecture
Anne LAYBOURNE, Sous-préfète

Pour la Métropole de Lyon
Alexandre VINCENDET, Vice-Président en charge de l'habitat, renouvellement urbain, aménagement urbain et politique de la ville

Abdelkader LAHMAR
Maire de Vaulx-en-Velin
27 oct. 2026